

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 8 747 298 DT et une valeur liquidative égale à 2^D,340 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

TUNIS, le 27 février 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
Moncef Boussannouga Zammouri

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
AC 1-Portefeuille-titres		7 003 282,712	6 192 517,417
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	6 456 175,047	5 505 881,362
b-Obligations et valeurs assimilées	2	547 107,665	686 636,055
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 754 226,708	1 570 246,336
b-Disponibilités	3	1 754 226,708	1 570 246,336
AC3-Créances d'exploitation	4	15 656,294	12 164,422
TOTAL ACTIF		8 773 165,714	7 774 928,175
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs divers	5	16 051,131	31 616,549
P A 2 -Autres créiteurs divers	6	9 816,574	6 893,238
TOTAL PASSIF		25 867,705	38 509,787
CP 1-Capital	7	8 600 199,412	7 629 794,081
CP 2- Sommes distribuables		147 098,597	106 624,307
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	147 098,597	106 624,307
ACTIF NET		8 747 298,009	7 736 418,388
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 773 165,714	7 774 928,175

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	9	233 944,753	194 900,185
a-Dividendes		205 205,406	162 761,255
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 739,347	32 138,930
PR 2- Revenus des Placements monétaires	10	54 077,507	43 760,914
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		288 022,260	238 661,099
CH 1 - Charges de gestion des placements	11	- 127 664,137	-119 742,853
REVENU NET DES PLACEMENTS		160 358,123	118 918,246
CH 2- Autres charges	12	- 14 109,433	- 14 002,181
RESULTAT D'EXPLOITATION		146 248,690	104 916,065
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		849,907	1 708,242
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		147 098,597	106 624,307
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		- 849,907	- 1 708,242
Variation des +/- values potentielles sur titres Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		818 628,442	- 356 612,276
Frais de négociation des titres		- 110 675,038	- 137 043,700
		- 4 458,626	- 2 951,367
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		849 743,468	- 391 691,278

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	849 743,468	- 391 691,278
a-Résultat d'exploitation	146 248,690	104 916,065
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	818 628,442	- 356 612,276
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 110 675,038	- 137 043,700
d-Frais de négociation de titres	- 4 458,626	- 2 951,367
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	161 136,153	1 020 079,723
a-Souscriptions	552 857,328	1 325 080,594
Capital	254 217,474	601 815,365
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	288 001,146	720 058,429
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	10 638,708	3 206,800
b-Rachats	- 391 721,175	- 305 000,871
Capital	- 180 301,160	- 139 066,334
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 203 797,358	- 165 479,641
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 7 622,657	- 761,439
Droits de sortie	-	306,543
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	1 010 879,621	628 388,445
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	7 736 418,388	7 108 029,943
b- en fin d'exercice	8 747 298,009	7 736 418,388
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 663 539,005	3 200 789,974
b- en fin d'exercice	3 737 455,319	3 663 539,005
VALEUR LIQUIDATIVE	2,340	2,112
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	10,80%	-4,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS SIMILAIRES

Au 31 Décembre 2014, le fonds a procédé au changement de méthode d'évaluation des obligations et valeurs similaires. Ils sont désormais évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté et de la quote-part de la décote ou de la surcote calculée sur la durée du placement.

L'effet de ce changement est jugé comme non significatif.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Valeurs Assimilées	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif Net
ADWYA	42 203	197282 ,488	344 925 ,119	3,94
AMEN BANK	6 894	201 916 ,227	179 409 ,456	2,05
ARTES	43 135	301 715 ,965	345 123 ,135	3,95
ASSAD	20 482	164 202 ,988	164 122 ,266	1,88
ATB	38 500	190 475 ,645	167 975 ,500	1,92
ATL	8 360	30 914 ,925	22 396 ,440	0,26
ATTIJARI BANK	10 150	159 737 ,540	242 138 ,400	2,77
BIAT	1 478	93 194 ,000	116 399 ,890	1,33
BNA	12 439	126 204 ,792	94 548 ,839	1,08
BT	46 648	327 232 ,804	491 343 ,384	5,62
CARTHAGE CEMENT	100 968	217 852 ,444	245 049 ,336	2,80
CEREALIS (AA)	1 830	12 352 ,500	12 473 ,280	0,14
CIL	7 542	137 174 ,424	99 954 ,126	1,14
CITY CARS	4 432	48 567 ,050	50 848 ,336	0,58
DELICE HOLDING	1 337	19 831 ,000	20 244 ,854	0,23
ENNAKL AUTOMOBILES	33 340	421 159 ,303	338 300 ,980	3,87
ESSOUKNA	8 275	49 314 ,405	51 809 ,775	0,59
ESSOUKNA NG J 01072014	2 450	14 571 ,375	12 127 ,500	0,14
EURO-CYCLES	5 301	56 002 ,150	86 798 ,574	0,99
GIF	23 005	92 159 ,169	78 078 ,970	0,89
MONOPRIX	19 882	382 516 ,427	436 091 ,788	4,99
NEW BODY LINE (AA)	4 632	37 534 ,218	32 146 ,080	0,37
ONE TECH HOLDING (AA)	53 223	345 942 ,778	383 471 ,715	4,38
PGH	36 179	207 229 ,634	202 530 ,042	2,32
SAH	14 639	152 449 ,430	157 120 ,387	1,80
SFBT	28 237	235 689 ,173	635 671 ,344	7,27
SIMPAR	7 897	177 173 ,342	443 408 ,653	5,07
SIMPAR NG J 01072014	1 756	38 105 ,643	89 380 ,400	1,02
SOTIPAPIER	8 860	54 545 ,356	43 732 ,960	0,50
TELNET HOLDING	14 100	81 747 ,700	71 712 ,600	0,82
TL	9 288	212 105 ,745	198 540 ,288	2,27
TPR	39 985	177 188 ,325	172 655 ,230	1,97
TUNINVEST	400	2 571 ,172	4 413 ,600	0,05
TUNIS RE	18 246	178 018 ,241	182 460 ,000	2,09
UIB	16 200	199 383 ,009	238 771 ,800	2,73
TOTAL		5 344 061,387	6 456 175,047	73,81%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif net
Emprunts des sociétés				
ATL 2010-2	1 000	60 000 ,000	60 014 ,466	0,69
ATL 2013-1	1 000	100 000 ,000	103 785 ,644	1,19
ATTIJARI BANK 2010	1 000	57 142 ,000	59 555 ,462	0,68
ATTIJARI LEASING 2010-1	1 000	20 000 ,000	20 250 ,915	0,23
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	700	56 000 ,000	58 096 ,394	0,66
HANNIBAL LEASE 2010/1	1 200	24 000 ,000	24 544 ,044	0,28
TOTAL 1		317 142,000	326 246,925	3,73
Emprunts d'Etat				
BTA 5.5% MARS 2019	180	187 366 ,000	189 745 ,232	2,17
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	15	14 888 ,850	15 356 ,739	0,18
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	15 256 ,950	15 758 ,769	0,18
TOTAL 2		217 511,800	220 860,740	2,53
TOTAL 1+2		534 653,800	547 107,665	6,26

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2014 à 5 878 715,187 DT contre 5 883 550,785 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de - 4 835,598 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	728 467,120
Emprunts des sociétés	-
Emprunts d'Etat	-
Total	728 467,120

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Actions	601 016,718	490 341,680	-	-110 675,038
Emprunts de sociétés	92 286,000	-	92 286,000	-
Emprunts d'Etat	40 000,000	-	40 000,000	-
Total	733 302,718	490 341,680	132 286,000	-110 675,038

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banque s'élèvent au 31/12/2014 à 1 754 226,708 DT, soit 20,05 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 15 656,294 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 25 867,705 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 19,94 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 15 656,294 DT, contre 12 164,422 DT au 31/12/2013 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 16 051,131 DT contre 31 616,549 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	10 715,091	26 730,304
Dépositaire	5 336,040	4 886,245
TOTAL	16 051,131	31 616,549

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 9 816,574 DT contre 6 893,238 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Conseil du marché financier (CMF)	827,637	724,106
CAC	5 934,988	5 844,500
Publication	99,434	99,424
Etat	2 954,515	225,208
TOTAL	9 816,574	6 893,238

7. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
Montant	7 629 794,081
Nombre de parts	3 663 539,005
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	254 217,474
Nombre de parts émises	254 217,474
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	180 301,160
Nombre de parts rachetées	180 301,160
<u>Capital au 31-12-2014</u>	
Montant ⁽²⁾	7 703 710,395
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 737 455,319

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.
Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 8 600 199,412 DT détaillé comme suit :

(2)	7 703 710,395
Résultat 2013 capitalisé	106 624,307
Régularisation du résultat 2013 capitalisé	2 166,144
Variation des différences d'estimation	818 628,442
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-110 675,038
Régularisation des sommes non distribuables	84 203,788
Frais de négociation	-4 458,626
Capital au 31/12/2014	8 600 199,412

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2014 un montant de 147 098,597 DT contre 106 624,307 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Résultats distribuables	146 248,690	104 916,065
Régularisation	849,907	1 708,242
TOTAL	147 098,597	106 624,307

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2014 un montant de 233 944,753 DT contre 194 900,185 DT au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2014	31/12/2013
des actions admises à la cote	205 205,406	162 761,255
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	10 937,012	12 209,946
Intérêts sur obligations	17 802,335	19 928,984
TOTAL	233 944,753	194 900,185

10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 54 077,507 DT contre 43 760,914 DT au 31/12/2013 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2014 à 127 664,137 DT, contre 119 742,853 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	105 824,804	99 545,905
Rémunération du dépositaire	21 839,333	20 196,948
TOTAL	127 664,137	119 742,853

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 14 109,433 DT, contre 14 002,181 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	8 173,816	7 688,737
Honoraires CAC	5 754,028	6 025,938
Publicité et publication	100,010	100,010
Commissions bancaires	74,111	3,612
Impôts et taxes	7,468	183,884
TOTAL	14 109,433	14 002,181

13. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,077	0,065	0,055
Charges de gestion des placements	-0,034	-0,033	-0,036
Revenu net des placements	0,043	0,032	0,020
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,039	0,029	0,016
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,039	0,029	0,016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,219	-0,097	-0,010
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,030	-0,037	-0,013
Frais de négociation	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,188	-0,136	-0,024
Résultat net de l'exercice	0,227	-0,107	-0,008
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,188	-0,136	-0,024
Régularisation du résultat non distribuable	0,023	0,151	0,027
Sommes non distribuables	0,211	0,016	0,003
Valeur liquidative	2,340	2,112	2,221
Ratios de gestion des placements	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,17%	0,18%	0,17%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,80%	1,37%	0,70%

L'actif net moyen étant arrêté à 8 144 904,961 DT.

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.